



Groupe de travail du 6 juillet 2020 Actualité du Service des Collectivités Locales

Ce GT s'inscrivait dans la suite logique du GT « *Nouveau réseau de Proximité* » (NRP) tenu le 26 juin 2020 mais aussi dans la suite de GT Thématiques qui s'étaient déroulés en 2019 sur les différents sujets évoqués.

Il était présidé par Guillaume ROBERT, nouveau Chef de service des Collectivités Locales (Bureaux CL).

Dans les faits, c'était plutôt un rappel de l'existant connu, déjà présenté, avec quelques précisions supplémentaires apportées au travers de 4 thèmes exposés dans des documents de travail :

1 - Le paiement de proximité, le « Zéro Cash » qui consiste à confier à un prestataire externe les opérations d'encaissement des factures des usagers de la DGFiP.

Ce prestataire est constitué par le groupement MDB Services, filiale de la Confédération des Buralistes et par la Française des jeux.

Une phase de préfiguration a été lancée le 24/02/2020.

Durant cette préfiguration, les encaissements se répartissent entre 56,70% de produits locaux, 39,04% d'amendes et 4,26% d'impôts.

La ventilation des moyens de paiements s'établit à 37,91% en espèces et 62,09% en paiement CB.

L'expérimentation effectuée au cours du confinement a eu une portée plus réduite que prévue avec un moindre volume d'encaissement dans les 10 départements préfigurateurs (19, 2A, 22, 30, 42, 51, 60, 70, 78 et 84).

Cependant, le système informatique et la lecture des encodages (DATAMATRIX) sont apparus suffisamment fiables.

Bien qu'impactée par la crise sanitaire, la préfiguration aboutira donc à une généralisation au cours de l'été 2020. Plus précisément ce devrait être le 28 juillet si la décision est confirmée au plus tard le 20 juillet, sinon courant août 2020.

2 - Marché « approvisionnement - dégagement » :

Ceci concerne les divers usagers institutionnels qui se rendent dans les centres des finances publiques, soit pour s'approvisionner en numéraire (pour constituer un fond de caisse ou payer des dépenses) soit pour dégager du numéraire pour qu'il soit crédité sur leur compte.

Le marché a été notifié à La Banque Postale (LBP) le 16/06/2020, la solution « Illicode sacs scellés » s'appliquera.

L'offre finale est proche des modalités techniques et pratiques de fonctionnement actuel.

L'habilitation des futurs déposants se fera au moyen d'une plateforme internet, la procédure d'approvisionnement est simplifiée et normée.

Le maillage territorial dépasse les exigences du marché avec 3267 bureaux de poste. Le prestataire s'est engagé à ouvrir ses points de contacts au minimum 15 heures par semaine.

La généralisation est retardée mais le marché sera effectif à l'horizon d'avril 2021.

L'ensemble des OS s'accorde à pointer la nécessité de conserver un fond de caisse et trouver une solution pour les bons de secours.

La DGFIP a répondu qu'il restera une caisse résiduelle dans le ressort du tribunal d'instance, et qu'elle n'entend pas abandonner les usagers des bons de secours même si d'autres solutions sont possibles et actuellement à l'étude.

3 - Les Services de Gestion Comptable (SGC) :

14 SGC ont été créés au 1er janvier 2020 et 9 supplémentaires seront créés au 1^{er} septembre 2020.

La liste complète des services SGC a été demandée par les syndicats.

En séparant le rôle du comptable de celui de conseiller, la DGFIP entend permettre aux comptables de se recentrer sur la gestion et surtout le contrôle, notamment des régies par exemple.

Les SGC auront une volumétrie moyenne de 25 agents, soit moins qu'initialement envisagé.

L'accueil sera conservé dans le SGC afin d'assurer a minima l'orientation voire d'effectuer le renseignement de 1^{er} niveau.

La DGFIP a précisé qu'il y aura une nécessaire collaboration entre les comptables et les Conseils aux Décideurs Locaux (CDL).

Dans une « *relation à trois* » le Pôle Gestion Publique des DR-DDFiP sera amené à animer, accompagner l'équipe des CDL, mais aussi à coordonner l'action et les liaisons entre les différents services que sont les SGC et CDL.

Le Directeur Départemental devrait être le coordinateur de l'ensemble du dispositif.

4 - Les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) :

Une trentaine de CDL sont actuellement en poste. La DGFIP tient à renforcer le conseil qui est un métier nécessitant de se spécialiser.

Les CDL devront délivrer un conseil adapté et personnalisé aux EPCI et communes. A terme, il est prévu de créer 1200 à 1400 postes de CDL répartis sur tout le territoire, en configuration NRP.

Les domaines en matière de conseils à délivrer porteront sur un champ très large :

- le conseil budgétaire et comptable sur tous les volets de la gestion financière des collectivités ;
- le conseil financier ;
- le conseil fiscal ;
- le conseil économique et patrimonial ;
- et pour finir le conseil en réingénierie des processus.

La volonté de l'administration centrale est que des postes CDL soient créés dans tous les départements d'ici la fin de l'année afin que chaque directeur local puisse « *tester le modèle* », même sur un seul poste.

Les CDL pourront se mettre en place avant les SGC, ce qui se traduira provisoirement par un CDL installé dans le ressort de plusieurs postes comptables, soit, au final, l'inverse théoriquement prévu du futur maillage NRP.

Une formation socle de 5 jours est prévue, avec une limite maximale de formations complémentaires, décidée et qualifiée de raisonnable par la DGFIP.

Ainsi, en fonction des besoins de formation des CDL, cette limite est quantifiée à 20 jours de formations complémentaires dans les 12 mois suivants la prise de fonction.

L'ensemble des syndicats ont pointé la faiblesse affichée en matière de formation des CDL qui, telle que présentée, est apparue très restrictive.

Informations complémentaires aux points inscrits à l'ordre du jour :

Une Information complémentaire a été communiquée en fin de réunion concernant le sujet de la « *démétropolisation* » :

Même si le service SPL ne sera pas « *un grand pourvoyeur* », M. Robert a indiqué que le Centre de Services Bancaires (CSB) de Versailles était « le » service SPL potentiellement identifié pour être démétropolisé.

Il s'agit d'une structure « back-office » sans lien avec les usagers, en charge des opérations bancaires des offices notariaux, en relation avec les équipes régionales partenaires de la Caisse des Dépôts, teneurs de comptes des Notaires. Il existe cinq CSB à l'échelle régionale.

La DGFIP a précisé que le CSB de Versailles, couvrant le ressort de la région Île de France, s'adresse donc à une clientèle [Notaires] à forts enjeux et « sensible ».

L'existence d'une problématique de fort turn-over des personnels au fil des mouvements de mutations a été identifiée dans le CSB de Versailles, ce qui fragilise ce service. Le coût de l'immobilier versaillais est la principale explication. Par ailleurs, le travail dématérialisé à distance a été identifié comme parfaitement possible.

Dans ces conditions, la DGFIP envisage fortement la démétropolisation du CSB. Ce déplacement concernerait environ 25 à 30 personnes.

La réflexion est en cours, menée conjointement avec la Caisse des Dépôts (CDC). La meilleure option viserait un transfert en septembre 2021 sur Mâcon, ville candidate pour accueillir un service DGFIP. Un CSB couvrant la Zone Sud-Est, « *qualifié de performant* », est déjà implanté dans cette ville, ce qui faciliterait cette nouvelle implantation.



Liminaire du groupe de travail

« actualité du service des collectivités locales » du 6 juillet 2020

Monsieur le Président,

Ce groupe de travail s'inscrit dans la suite logique du GT « Nouveau Réseau de Proximité » tenu le 26 juin dernier.

S'agissant d'un point informatif nous allons essentiellement vous écouter. Néanmoins, nous vous faisons d'ores et déjà part très schématiquement de nos observations sur les quatre thèmes abordés dans les documents de travail.

Thème 1 : zéro-cash

Même si l'une des intentions sous-jacentes est de supprimer des emplois et/ou de tenir compte des emplois déjà supprimés, nous retiendrons que l'alternative proposée – les paiements auprès du réseau des buralistes – constitue une amélioration du service rendu à l'utilisateur. L'allègement des opérations de caisse est aussi un poids en moins pour les agents. En ce sens, nous n'avons pas rejeté certains bien fondés de cette mesure.

Mais l'on observera que l'on a pas donné les mêmes moyens en termes d'équipements de terminaux bancaires aux services de la DGFiP...

Thème 2 : marché « approvisionnement - dégageant » LBP

Ce dispositif, qui s'insère dans le « zéro cash », et la disparition programmée des managements en numéraire dans les postes comptables de la DGFiP, a le mérite de participer à une meilleure sécurité des postes comptables. En revanche, s'agissant de la gestion des écarts et du contrôle des régisseurs, le nouveau système doit faire ses preuves et démontrer sa pertinence en termes d'allègement des charges comptables.

Il faut également veiller au maintien d'une caisse minimale afin de ne pas créer un vide total vis à vis des populations les plus fragiles.

Thème 3 : Service de Gestion Comptable

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le cadre du GT NRP notre crainte est forte vis-à-vis de la création de « grosses structures » avec les conséquences induites. En termes de distanciation sanitaire, est-il pertinent de regrouper les agents en un même lieu ? Même si la

volumétrie moyenne telle qu'indiquée par la Directrice du projet NRP serait plutôt voisine de 25 agents, nous avons des préventions, en particulier s'agissant des plus grosses unités.

En outre, et tout aussi important que la taille de ces services, la spécialisation à outrance qui semble induite, transforme le SGC en « usine » à mandatement et à encaissement. Cette organisation nous paraît dangereuse et risque de limiter l'intérêt du travail pour les agents et l'encadrement. Elle peut constituer un risque d'enrayement à tous les niveaux.

Une étape d'expérimentation nous paraît indispensable et salutaire pour « peaufiner » les modes d'organisation interne. Il faut songer à maintenir de la polyvalence dans les futures équipes.

Thème 4 : CDL

Le projet nous paraît assez abouti et nous sommes convaincus que la mission de conseil doit être conservée et améliorée.

Nos craintes concernent la formation des nouveaux entrants sans « culture » trésorerie/SPL. Elles concernent également la pérennité de ce nouveau métier.

La mutualisation transverse au travers d'une notion d'équipe nous semble une bonne idée.

En revanche, nous estimons que le régime indemnitaire proposé est décevant. À ce titre, nous préconisons des évolutions de carrière et la création d'une véritable filière métier, avec des postes de type « senior » et de « responsable de l'équipe CDL ».
